



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction des personnels
enseignants**

**Direction des personnels enseignants
DPE 5**

Affaire suivie par :

Audray Chollier

Tél : 05 57 57 38 35

Courriel : audray.chollier@ac-bordeaux.fr

5 rue Joseph de Carayon-Latour – CS 81499
33060 Bordeaux cedex

Bordeaux, le 18 mars 2021

Anne BISAGNI-FAURE

Rectrice de la Région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les IEN

S/C

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Intégration des professeurs des écoles dans le corps des PsyEN

Ref :

Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant disposition statutaires relatives aux psychologues de d'Education nationale

PJ : Annexe « Demande d'intégration dans le corps des PsyEN ou de réintégration dans le corps des professeurs des écoles »

Dans le cadre de la constitution initiale du corps de psychologues de l'éducation nationale le 1^{er} septembre 2017, les professeurs des écoles placés en détachement dans le corps des psychologues de l'Education nationale (PsyEN) pour une durée de cinq ont la possibilité :

- De demander avant le terme des cinq ans une intégration dans le corps des PsyEN, qui prendra effet le 1^{er} septembre 2021. L'annexe doit être envoyée aux services de la Direction des personnels enseignants (DPE) pour le 30 avril 2021 au plus tard.
- De demander à mettre fin au détachement et de réintégrer le corps des professeurs des écoles au 1^{er} septembre 2021. L'annexe doit être envoyée aux services de la DPE pour le 30 avril 2021 au plus tard.
- De conserver le choix d'être en position de détachement. Dans ce cas, aucune démarche n'est à effectuer.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de la présente note de service auprès des personnels concernés placés sous votre autorité et d'informer le cas échéant les personnels momentanément absents.

Les services de la DPE restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines et par délégation
La Directrice des Personnels Enseignants

Magalie SABBAH